

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20250109-CCAS-2025-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2025
Date de réception préfecture : 16/01/2025

Délibération du CCAS du 9 janvier 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 9
Présents : 7
Pouvoir : 0
Votants : 7

Date de Convocation du CCAS :
20 décembre 2024

Présents : Diogène BATALLA, Etienne DUVAL, Carine GRANDJEAN, Michèle GUIDO, Nathalie MAZUYER, Caroline MIRANDA et Sophie VERCHERE.

Excusés : Isabelle BONNET et Elvine LEON.

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fleurioux-sur-l'Arbresle se sont réunis en mairie, après convocation légale.

2025-01 Délibération relative à la signature de deux avenants avec l'Etat pour la transmission de documents budgétaires par voie dématérialisée

Rapporteur : Caroline MIRANDA

Caroline MIRANDA vice-présidente du CCAS, explique que deux avenants doivent être signés pour la transmission des actes par voie dématérialisée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet d'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, relatif à l'extension du périmètre de transmission des actes relevant de la commande publique ;

VU le projet d'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, relatif à la transmission électronique des documents budgétaires ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du CCAS décident à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer ces deux avenants ;
- **DE TRANSMETTRE** ces deux documents au représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente du CCAS
Caroline MIRANDA

La secrétaire de séance,
Nathalie MAZUYER